

Devis d'Informations pour la réalisation d'un PEELING MÉDICAL à L'ACIDE TRICHLORACETIQUE

NOM du patient (majuscules) :

Prénom :

N° de portable :

Mon médecin m'a proposé de pratiquer un peeling TCA.

Les peelings médiaux à l'acide trichloracétique sont indiqués pour l'atténuation de certains signes de l'héliodermie (vieillissement de la peau) tels que : ridules, rides, tâches pigmentaires, lésions rétentionnelles (kystes superficiels, milium), cicatrices, ainsi que pour l'amélioration de l'éclat du teint.

Mon médecin m'a expliqué le déroulement habituel des peelings. On peut faire plusieurs séances espacées de 1mois. Le nombre de séances nécessaires a été évalué par mon médecin. Il m'a informé sur les traitements et précautions à prendre avant et après les séances de peeling.

J'ai été particulièrement informé des effets indésirables éventuels :

- Des sensations de picotement ou de brûlure peuvent être ressenties pendant le peeling.
- Elles disparaissent, généralement assez rapidement, cela dépend de la tolérance de chacun(e).
- Un blanchiment transitoire survient lors du traitement, ce qui est un phénomène normal. Celui-ci disparaît en même temps que les sensations de brûlure.
- Dans les suites du traitement, on peut observer sur les zones traitées un œdème (gonflement), une desquamation (renouvellement de la peau), un érythème (rougeurs) qui peut persister plus ou moins longtemps selon l'intensité du peeling.
- La peau qui desquame ne doit pas être arrachée pour éviter la formation de rougeurs persistantes, voire des croûtes. En effet cela peut entraîner la formation de cicatrices qui peuvent persister plusieurs semaines.
- Un rebond pigmentaire peut apparaître, en particulier sur peau mate.

La persistance de ces manifestations au-delà de quelques jours, ou l'apparition de tout effet indésirable doit être signalée au plus tôt au praticien, qui mettra en place un traitement approprié si nécessaire.

J'ai répondu aux questions concernant mon historique médical le plus précisément possible afin que mon médecin vérifie qu'il n'y ait pas de contre-indications au peeling (hypersensibilités connues au TCA, grossesse, allaitement, âge inférieur à quinze ans, lésion ou affection dermatologiques inflammatoires et/ou infectieuses, intervention chirurgicale sur la zone à traiter dans les six derniers mois.

En cas de petits soucis éventuels prévenez le **04 96 11 28 66** qui vous mentionnera les horaires du cabinet et vous notera pour un visite entre 2 créneaux pour venir monter le problème, les renseignements ne peuvent pas être donnés par téléphone si le médecin ne voit pas la peau.

Merci de votre compréhension.

PRIX de la SEANCE :

+ TVA : 20%

ZONES à TRAITER :

DATE :

Cachet et signature praticien :

SIGNATURE DU PATIENT

Précédée de la mention « Informations reçues ce jour » :

Devis d'Informations pour la réalisation d'un

PEELING MÉDICAL à L'ACIDE TRICHLORACETIQUE

NOM du patient (majuscules) :

Prénom :

N° de portable :

Mon médecin m'a proposé de pratiquer un peeling TCA.

Les peelings médiaux à l'acide trichloracétique sont indiqués pour l'atténuation de certains signes de l'héliodermie (vieillissement de la peau) tels que : ridules, rides, taches pigmentaires, lésions rétentionnelles (kystes superficiels, milium), cicatrices, ainsi que pour l'amélioration de l'éclat du teint.

Mon médecin m'a expliqué le déroulement habituel des peelings. On peut faire plusieurs séances espacées de 1 mois. Le nombre de séances nécessaires a été évalué par mon médecin. Il m'a informé sur les traitements et précautions à prendre avant et après les séances de peeling.

J'ai été particulièrement informé des effets indésirables éventuels :

- Des sensations de picotement ou de brûlure peuvent être ressenties pendant le peeling.
- Elles disparaissent, généralement assez rapidement, cela dépend de la tolérance de chacun(e).
- Un blanchiment transitoire survient lors du traitement, ce qui est un phénomène normal. Celui-ci disparaît en même temps que les sensations de brûlure.
- Dans les suites du traitement, on peut observer sur les zones traitées un œdème (gonflement), une desquamation (renouvellement de la peau), un érythème (rougeurs) qui peut persister plus ou moins longtemps selon l'intensité du peeling.
- La peau qui desquame ne doit pas être arrachée pour éviter la formation de rougeurs persistantes, voire des croûtes. En effet cela peut entraîner la formation de cicatrices qui peuvent persister plusieurs semaines.
- Un rebond pigmentaire peut apparaître, en particulier sur peau mate.

La persistance de ces manifestations au-delà de quelques jours, ou l'apparition de tout effet indésirable doit être signalée au plus tôt au praticien, qui mettra en place un traitement approprié si nécessaire.

J'ai répondu aux questions concernant mon historique médical le plus précisément possible afin que mon médecin vérifie qu'il n'y ait pas de contre-indications au peeling (hypersensibilités connues au TCA, grossesse, allaitement, âge inférieur à quinze ans, lésion ou affection dermatologiques inflammatoires et/ou infectieuses, intervention chirurgicale sur la zone à traiter dans les six derniers mois.

En cas de petits soucis éventuels prévenez le **04 96 11 28 66** qui vous mentionnera les horaires du cabinet et vous notera pour un visite entre 2 créneaux pour venir monter le problème, les renseignements ne peuvent pas être donnés par téléphone si le médecin ne voit pas la peau.

Merci de votre compréhension.

PRIX de la SEANCE :

+ TVA : 20%

ZONES à TRAITER :

DATE :

Cachet et signature praticien :

SIGNATURE DU PATIENT

Précédée de la mention « Informations reçues ce jour » :